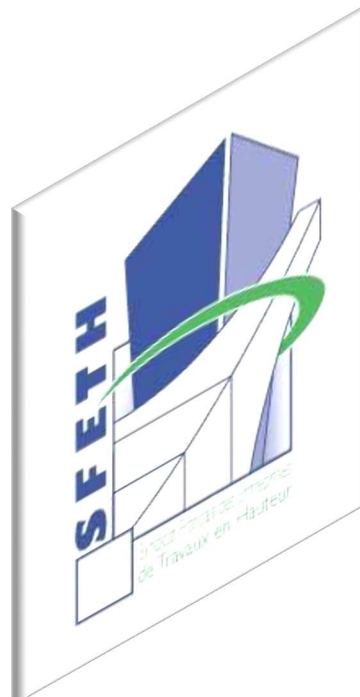


DOSSIER DE PRESENTATION

Syndicat Français des Entreprises
de Travaux en Hauteur



Contact : SFETH – ZAC St Martin – 240 Rue François Gernelle– 84120 PERTUIS CEDEX
Siège Social : 9, Rue de Berri – 75008 PARIS
Tél : 04 09 55 36 – Fax : 04 90 79 50 69

GENESE

Le 27 juin 2002, le SFETH naît de la fusion de deux syndicats.

Le SNETAC : créé en 1988, le **Syndicat National des Travaux d'Accès Difficile**, affilié à la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics), vise à réglementer, structurer et sécuriser le domaine des travaux sur corde.

Le SFTC : **Syndicat Français des Travaux sur Cordes**, créé en mai 1999, membre associé à la FFB (Fédération Française du Bâtiment), ouvert à tout entrepreneur de bâtiment dont l'activité principale ou l'une de ses activités se rapporte aux travaux en appui sur corde.

La diversité de l'activité des entreprises de travaux sur cordes, liée aussi bien aux travaux publics qu'au bâtiment, et l'existence des deux précédents syndicats expliquent la **double affiliation FFB/FNTP**.

Dès les années 60, des alpinistes et des spéléologues ont importé dans le monde du travail des techniques d'accès et des manutentions issues de leur pratique sportive. Traditionnellement effectué sur des cordes à nœuds, le métier a été renouvelé et sécurisé par l'apport de techniques issues de la spéléologie et de l'alpinisme. Aujourd'hui, tant le matériel que les pratiques ont considérablement évolués pour ne plus avoir désormais qu'un lointain rapport avec la pratique sportive.

Peu à peu, ces techniques se sont adaptées aux différents environnements. Elles se sont répandues en complétant les autres méthodes d'accès (échelle, échafaudage, nacelle...).

De nombreuses entreprises spécialisées se sont créées, utilisant presque uniquement ce mode d'accès pour leurs interventions. Ce secteur d'activité est nommé de différentes façons: Travaux acrobatiques, Travaux en Grande Hauteur, Travaux sur cordes, et Travaux d' Accès difficile.

Les travaux d'accès difficiles relèvent de techniques souvent délicates qui exigent une parfaite connaissance des conditions de travail, des ouvrages, et de leur sécurité. Toutes ces interventions nécessitent une exécution particulièrement soignée avec une main d'œuvre qualifiée.

IDENTITE

DEFINITION

Les travaux d'accès difficiles sont des travaux ou services réalisés par des salariés ou travailleurs indépendants, en utilisant un système de suspension ou de tension relié à des cordes utilisées comme moyen d'accès et de positionnement et/ou contre les chutes de hauteur.

DOMAINES D'INTERVENTION

Le bâtiment tout corps d'état, l'industrie (contrôle et diagnostic), les travaux publics (filets anti-éboulements, confortement de falaises), le nettoyage industriel, représentent les 4 secteurs d'activité majeurs de la profession.

D'autres secteurs sont exploités tels que la mise en sécurité des sites ou l'événementiel...

Les entreprises de travaux sur cordes utilisent un matériel très spécialisé qui ne les rend compétitives que sur les chantiers où la mise en place des mesures de protection collective est impossible ou génère plus de risque pour la bonne exécution des travaux.

La corde et ses équipements, conçus spécialement pour ce type d'intervention permettent alors au technicien d'accéder, d'évoluer et de progresser sur son lieu de travail.

PREMIER CLIENT DE LA PROFESSION : L'ETAT

Les collectivités et les administrations sont les premiers utilisateurs des techniques d'accès sur cordes.

La part des marchés publics commandés par l'Etat, les conseils régionaux, les communes, les offices d'HLM... représentent la majorité du chiffre d'affaires de la profession.

UNE PROFESSION EN PLEINE EXPANSION

La profession est aujourd'hui devenue un véritable acteur économique et industriel, générateur d'emploi et de devises ; les marchés se diversifient, les entreprises exportent leur savoir-faire à travers le monde.

Le dernier recensement financé par le SFETH en 2016, montre une progression importante avec le précédent qui datait de 2009. En 7 ans, la plupart des valeurs ont quasiment doublé. En voici les principaux éléments :

- Nombre d'entreprises (sièges sociaux) répertoriées en France : 637
- Nombre de salariés, y compris intérimaires : 8500
- Chiffre d'affaires de la profession : > à 700 M€

COMPETENCES

UNE CORPORATION

Les cordistes sont des professionnels qualifiés qui ont reçu une double formation, à la fois sur les métiers du bâtiment et sur la sécurité, une notion essentielle à la profession. Grâce à une volonté commune des acteurs de la filière, le métier de cordiste est aujourd'hui reconnu en France et rassemble une grande famille de professionnels qui travaillent les uns avec les autres. Quels que soient leur univers et leur expérience, les cordistes suivent tous une formation qualifiante. Deux diplômes existent en France : le certificat de qualification professionnelle Cordiste (CQP Cordiste) et le certificat d'aptitude aux travaux sur cordes (CATC). Pour les professionnels des Travaux Publics, un CQP OPRN (Ouvrier Protection des risques Naturels) a également été mis en place.

LE DPMC

Le DPMC (Développement et Promotion des Métiers sur Cordes) est une association créée en 2001 par la branche professionnelle pour répondre aux besoins actuels de nos entreprises.



Son rôle est de promouvoir les intérêts de la profession, de définir et d'actualiser les exigences techniques du métier, pour les Cordistes, les entreprises qui les emploient et les organismes de formation.

Les CQP Cordiste sont des certificats qui attestent de la qualification d'une personne à tenir un emploi clairement identifié dans notre activité spécifique. Ils sont délivrés par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE) du Bâtiment et des Travaux Publics. Cette instance est reconnue par l'État et les partenaires sociaux pour ses compétences en matière d'emploi et de qualification professionnelle.

Pour garantir l'impartialité des évaluations, la branche professionnelle a séparé en 2002 la certification de la formation. Le DPMC ne dispense pas les formations Cordistes. Il recrute et forme les membres du jury, organise les sessions d'examen et transmet les procès-verbaux des sessions de certification à la CPNE qui délivre les CQP. Il est l'organisme de certification pour l'ensemble des certificats de la profession.

Ses actions :

- Définir et rédiger les référentiels de certification des cordistes, sur la base du référentiel de compétences validé par le SFETH
- Recruter et former les membres des jurys
- Organiser les sessions d'examen et en garantir le bon déroulement
- Délivrer les certificats
- Garantir la qualité et la pérennité des actions de formation par la mise en place d'un agrément des Organismes de formation, aujourd'hui reconnu par le CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles)

ACTIONS

OBJECTIFS DU SYNDICAT

- Promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics et des organismes préventeurs
- Défendre les intérêts de la profession auprès des différentes parties prenantes
- Veiller au maintien et au développement de pratiques qualitatives et de sécurité
- Assurer des relations de bonne confraternité entre tous ses membres

MISE EN ŒUVRE

Afin d'atteindre les objectifs fixés par les membres du syndicat, des actions sont mises en œuvre tout au long de l'année, et rapportées lors des Assemblées Générales qui en évaluent le bilan et en poursuivent ou en redéfinissent les orientations.

Documents techniques de référence : Règles de l'Art, Référentiels, Guides...

- ✓ Guide des pratiques Métier de l'OPPBTP des travaux d'accès difficile
- ✓ Cahier Pratique du Moniteur Travaux sur Cordes
- ✓ Guide des amarrages en travaux sur cordes
- ✓ Evaluation préalable comparée type
- ✓ Référentiel de compétences pour les **CQP cordistes**
- ✓ Référentiel de compétences pour le **CQP OPRN**
- ✓ Référentiel de compétences dans le cadre du projet européen Leonardo pour la création du référentiel EPCRA pour les cordistes
- ✓ Référentiel pour la Certification QUALIBAT 1452 « travaux d'accès difficile à la corde »
- ✓ Fiches Métier dans le cadre d'un document FNTP relatif à la Pénibilité et regroupant les syndicats de spécialités.

Actions conjointes avec l'OPPBTP

- ✓ Convention de partenariat
- ✓ Convention sur la Prévention de l'usure professionnelle chez les cordistes. Cette convention nous permet d'agir à deux niveaux : la formation et les retours d'expérience terrain. Un module Adapt'métier est déployé dans les parcours de formation. Une plateforme en ligne permet l'échange de bonnes pratiques par des remontées terrain/

Représentativité auprès de la Direction Générale du Travail

- ✓ Discussions dans le cadre d'un projet de Circulaire, et négociations conjointes avec la CAPEB et le syndicat ouvrier

Manifestations pour le rassemblement de la profession

- ✓ Organisation des Championnats de France Cordistes et accueil des partenaires métier et institutionnels (Entreprises de travail temporaire, fournisseurs matériel et équipements, FNTP, FFB, DGT, OPPBTP, CAPEB, ASN...)
- ✓ Organisation de Tables Rondes à destination des chefs d'entreprise

Services aux adhérents

- ✓ Veille sociale, juridique, administrative et technique
- ✓ Assistance juridique : mise en relation avec des avocats spécialisés dans notre domaine d'activité
- ✓ Mise en relation avec les organismes de prévention et de contrôle
- ✓ Les Newsletters
- ✓ Promotion des actions collectives au bénéfice de chacun, via le site internet, les réseaux sociaux, les publications sur la presse spécialisée (Batiactu, le Moniteur...)

- <http://www.sfeth.com>



ADHESION

Devenir membre, c'est contribuer au développement de la profession, en s'appuyant sur un regroupement de chefs d'entreprise dont l'entité représentative permet la défense des intérêts auprès des pouvoirs publics.

Devenir membre permet de faire évoluer son entreprise de façon cohérente et adéquate, grâce au syndicat qui garantit le respect de la déontologie (sécurité, formation, qualification du personnel, normalisation des équipements,...).

Devenir membre permet d'être force de proposition et de ne pas toujours subir les orientations données par les autorités publiques ou par le marché.

En un clic, joignez vos forces aux nôtres...

<http://www.sfeth.com/devenez-membre.asp>



Modalités en annexe 1